



## Traité Erkhin

### Michna 3 - Chapitre 9

הַמוֹכֵר בַּיִת בְּבֵית עָרֵי חוֹמָה,  
הָרִי זֶה גּוֹאֵל מִיָּד,  
וְגוֹאֵל כָּל שָׁנִים עַשְׂרֵי חֹדֶשׁ;  
הָרִי זֶה כְּמִין רַבִּית,  
וְאֵינָהּ רַבִּית.  
מֵת הַמוֹכֵר,  
יִגְאֵל בְּנוֹ;  
מֵת הַלּוֹקֵחַ,  
יִגְאֵל מִיָּד בְּנוֹ.  
אֵינוֹ מוֹנֶה לוֹ שָׁנָה  
אֶלָּא מִשְׁעָה שְׁמֹכֵר לוֹ,  
שְׁנֵי אָמָר (וִיקְרָא כֹה, ל):  
"עַד מְלֹאת לוֹ שָׁנָה" (תְּמִימָה);  
וְכִשְׁהוּא אוֹמֵר "תְּמִימָה",  
לְהַבְיֵא חֹדֶשׁ הָעֵבוֹר.  
רַבִּי אוֹמֵר:  
יִתֵּן לוֹ שָׁנָה וְעֵבוֹרָה:

Celui qui vend une maison [parmi] les maisons des villes fortifiées peut racheter [la maison] immédiatement, [même sans le consentement de l'acheteur], et il peut racheter [la maison pendant] les douze mois [qui suivent la vente, mais pas après. Lorsqu'il rachète la maison au cours de la période de douze mois, il restitue le prix de vente à l'acheteur, et] cela s'apparente [apparemment] à une forme d'intérêt, [puisque l'acheteur a effectivement résidé dans la maison gratuitement en échange du fait que l'acheteur a l'argent était en possession du vendeur]. Ce n'est pas [considéré comme] un intérêt, [car l'acheteur était propriétaire de la maison pendant la période où il y résidait. Si] le vendeur décède, son fils pourra racheter [la maison à l'acheteur. Si] l'acheteur décède, [le vendeur] peut [le racheter] de la possession du [fils de l'acheteur. Si l'acheteur a vendu la maison à un autre], on ne compte l'année qu'à partir du moment où [le propriétaire] a vendu [la maison au premier acheteur], comme il est dit : « Et si elle n'est rachetée qu'au bout d'[une année complète] pour lui, [alors la maison qui sera dans la ville fortifiée demeurera en possession de celui qui l'a achetée à perpétuité » (Vayikra 25,30)]. (Le terme « pour lui » indique que l'année est calculée à partir du moment où le propriétaire initial a vendu la maison). Lorsqu'il est dit : « Une [année



### Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)



complète », cela sert] à inclure le mois intercalé [dans l'année calculée à partir de la vente, s'il s'agissait d'une année embolismique]. Rabbi [YehoudaHaNassi] dit : [Le mot « complet » sert] à donner [au vendeur] une année et son addition, (c'est-à-dire que l'année pendant laquelle la maison peut être rachetée n'est pas l'année lunaire de 354 jours, mais l'année solaire de 365 jours).



## Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)